

L'ajournement

● (2230)

[Traduction]

M. Joe Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, la Chambre me permet-elle de répondre à la question du député de Madawaska-Victoria (M. Corbin)? Je commencerai, comme le ministre l'a fait, par rappeler à la Chambre que la disposition relative aux habitués figure dans le bill que les députés de l'autre côté ont défendu ardemment et avec succès lorsque leur parti était au pouvoir.

Comme le député le sait, cette modification a été apportée à la loi sur l'assurance-chômage afin d'éviter qu'elle ne serve systématiquement à maintenir le revenu des chômeurs saisonniers.

En outre, et je suis certain que le député le sait, les fonctionnaires de mon ministère, de concert avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, étudient présentement à fond la loi sur l'assurance-chômage. Cet article, qui a suscité lesdites manifestations au Nouveau-Brunswick, figure parmi ceux qui feront l'objet d'une attention toute spéciale.

A propos justement de la situation actuelle à Edmundston, je sais parfaitement que le député a rencontré certains des manifestants et qu'il n'a entendu qu'un son de cloche. Mais sait-il aussi que la majorité des manifestants ont décidé de se pourvoir en appel pour tenter d'obtenir justice?

M. Corbin: C'est moi qui le leur ai conseillé!

M. Reid (St. Catharines): J'ajouterai que le cabinet sait très bien que des changements apportés aux lois ou aux règlements

peuvent parfois placer certaines personnes dans des situations difficiles. Il sait en outre que le règlement concernant les habitués, en augmentant le nombre de semaines requises pour devenir admissible aux prestations, a fait en sorte que certains qui auraient été antérieurement admissibles aux prestations ne le sont plus maintenant.

Nous nous inquiétons évidemment lorsqu'un changement de politique nuit à certains prestataires. En l'occurrence, nous nous intéressons aux inconvénients qu'un tel changement peut leur causer et nous espérons arriver à les réduire le plus possible.

Le ministre l'a dit, la meilleure façon de réduire ces inconvénients est de multiplier les occasions d'emploi pour les chômeurs. A cette fin, le ministre a déjà pris des dispositions pour prolonger le délai dans lequel les demandes d'aide, aux termes du programme Canada au travail, doivent être présentées, ce qui permettra d'accorder plus de fonds pour la création d'emplois.

Ce faisant, nous facilitons la création d'un nombre accru de possibilités d'emploi, ce qui aidera l'économie locale. Cette possibilité permet de créer des emplois non seulement pour les intéressés directs dans ce cas-ci, mais aussi pour tous les autres chômeurs de la région d'Edmundston. Je suis convaincu que les modifications proposées par le ministère sauront remédier à la situation.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 35.)